

DiKLR

LIFE IN OFFICE BECOMES SIMPLE

Conditions Générales de Vente

En vigueur à compter du 15 janvier 2012

Conditions Générales de Vente

- Objet
- Commande
- Modification
- Livraisons et acceptation des Prestations
- Facturation – Paiement
- Garanties – Responsabilité
- Propriété intellectuelle et industrielle – Confidentialité
- Loi Informatique et Liberté
- Résiliation sur faute
- Force Majeure
- Notifications
- Règlement des différends

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les CGV) s'appliquent à toute commande à la société **DiKLR**, SAS immatriculée au RCS de Paris n° 533 398 517, adresse 2 bis rue Malar – 75007 PARIS, sur son site diklr.com, nonobstant toute condition générale ou particulière de l'acheteur qui sont inopposables ; elles ne peuvent être modifiées que par accord préalable écrit entre les parties faisant l'objet de conditions particulières (par exemple, celles visant les conditions d'apport d'affaires ou de revente). Les CGV reçoivent priorité sur toute déclaration de **DiKLR** sur tout support (brochures, site Internet etc.) en cas de conflit d'interprétation. La LCEN désigne ci-après la loi 2004-575 du 21/06/2004 sur la confiance dans l'économie numérique et la Loi Informatique et Liberté désigne la loi n° 78-17 du 06/06/1978.

1 / Objet – Description

1.1 / **DiKLR** réunit sur un seul site Internet diklr.com (ci-après le Site) et met à disposition de ses clients une gamme de produits et services (ci-après collectivement désignés par les Prestations) décrits dans son catalogue en vigueur ; le Catalogue comme l'ensemble de la documentation juridique ou technique de **DiKLR** ne sont accessibles que sur le Site, excluant tout autre support (papier, numérique etc.).

1.2 / Le principe général de fonctionnement en est qu'à chaque client est attribué un espace mémoire sur les serveurs exploités par **DiKLR** sur lequel est mise à sa disposition une instanciation du logiciel correspondant au(x) service(s) (ou Modules) qu'il a commandé(s) sous forme de solution accessible via le web, , il exploite lui-même le service à son gré moyennant paiement d'un abonnement gratuit, de sorte que l'ensemble de la fonction informatique y compris l'hébergement est assuré par **DiKLR** seul, les télécommunications se faisant par Internet.

1.3 / Les présentes CGV appellent donc des Conditions Générales de Prestation (ci-après les CGP) qui sont annexées aux CGV, qui décrivent les conditions spécifiques de chaque Prestation ; en cas de conflit d'interprétation entre elles, les CGV ont priorité sur les CGP sauf dans l'objet spécifique des CGP, qui alors gouvernent.

1.4 / Il revient au seul client, à ses frais et sous sa responsabilité, de se doter des moyens techniques et de la compétence nécessaires pour accéder au Site et effectuer les opérations qu'il permet, sans recours

contre **DiKLR** en cas de dommages résultant d'une mauvaise compréhension ou manipulation, y compris par exemple, dans la passation ou l'annulation de commande ou encore dans l'effacement de données ou informations ou l'inscription de données ou informations incomplètes ou erronées.

1.5 / Par le fait de passer commande, le client reconnaît avoir disposé de toute l'information qui lui était nécessaire, notamment pour déterminer seul l'adéquation des Prestations commandées à ses besoins, excluant tout devoir de conseil ou d'alerte de **DiKLR**.

1.6 / **DiKLR** peut de plein droit recourir à des tiers, fournisseurs ou sous-traitants par exemple, pour exécuter les obligations résultant des présentes ; **DiKLR** peut mais n'est pas tenue d'en informer le client. Aucune solidarité entre **DiKLR** et ses fournisseurs ne peut découler des présentes CGV.

2 / Commande

Le Site, d'accès public, comporte un espace réservé aux clients.

2.1 /: Le client ne peut passer commande de Prestations qu'à la condition de s'être inscrit et donner l'ensemble des données spécifiques à l'entreprise cliente ce qui lui ouvre l'accès par le moyen d'identifiant(s) à un espace de stockage de ses données sur le serveur opéré par **DiKLR** dans les conditions définies par chaque CGP et au prix défini. Ils ouvrent l'accès à toutes les Prestations auxquelles le Client s'est inscrit (et elles seules) et le Client en convient. Il revient donc au seul client de s'assurer que les identifiants ne sont divulgués qu'à bon escient. La durée de l'utilisation est définie pour chaque Prestation ou communément pour l'ensemble des prestations dans le formulaire approprié ainsi que la périodicité et ses conditions de paiement. La fin de la prestation, à son terme ou par anticipation, notamment pour défaut de paiement d'un terme, entraîne de plein droit l'invalidation immédiate par **DiKLR** des identifiants associés, interdisant l'accès actif à l'outil et permettant la seule visualisation.

2.2 / Acceptation des CGV et CGP : lors de la souscription, le client prend connaissance des CGV et CGP qui en sont l'objet, pour s'assurer de son plein consentement.

2.3 / Commande de Prestations : par commande, on entend la commande d'une Prestation donnée ; les commandes ne peuvent être passées que par le moyen des formulaires électroniques disponibles sur L'Espace Client, **DiKLR** peut de plein droit refuser une commande qu'elle juge

anormale ; conformément à la LCEN, le processus de commande permet au client de vérifier le détail de sa commande, son prix unitaire, et lui permet de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation par double clic (acceptation détaillée puis confirmation sur la base d'un résumé de la commande). Le double clic vaut commande ferme qui ne peut être rétractée, sauf accord écrit et discrétionnaire de **DiKLR**.

2.4 / Accusé de réception : également conformément à la LCEN, **DiKLR** accuse réception par email et sans délai injustifié tant de l'abonnement que de ses modifications ainsi que de chaque commande en rappelant au moins brièvement l'objet et le prix total ; cette confirmation vaut acceptation par **DiKLR** et s'agissant de commande, fait courir le délai de livraison. Il revient au client de la transférer sur un moyen de sauvegarde durable de son choix et en toute hypothèse, il s'engage au moins à l'imprimer. La présentation par le client de l'accusé de réception sur support durable est une condition impérative pour toute contestation concernant la commande.

3 / Modifications

3.1 / Le client peut ajouter ou soustraire des Prestations – sous réserve d'accepter les CGP concernées – à son activité ainsi que résilier son adhésion à son gré, sous un préavis qui y est défini, selon les Prestations; toute modification doit être faite par le formulaire en ligne et l'utilisation des identifiants du client suffit pour **DiKLR**. La résiliation totale de toute adhésion à toute Prestation doit être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours ouvrables suivant la modification en ligne. Toute résiliation, totale ou partielle, à la demande du client et pourvu que ce dernier paie toutes sommes dues à **DiKLR**, prend effet à la fin du mois en cours, , sans qu'aucun remboursement ne soit dû par **DiKLR** et la ou les Prestation(s) correspondantes restent accessibles jusqu'à ce moment. Toute modification fait l'objet d'un accusé de réception par **DiKLR**, résumant l'objet et la date de prise d'effet de la modification, dans les conditions de l'article 2.4.

3.2 / Les conditions d'adhésion et les offres pour chaque Prestation figurent dans le site et restent valables tant que ce dernier est en vigueur. **DiKLR** peut de plein droit modifier d'une part les présentes CGV ainsi que les CGP, ou encore le site et les prix et spécifications des Prestations, à son gré et sans préavis et par simple notification sur Votre Espace, sans cependant pouvoir affecter les abonnements en cours ni l'exécution des commandes fermes pour des Prestations qu'elle aura acceptées jusqu'à la date de prise d'effet de la modification. Sauf mention contraire, les

remises ou promotions exceptionnelles éventuellement accordées lors d'une première souscription ne sont pas reconduites d'une commande à l'autre ou lors d'un renouvellement.

3.3 / Le client peut notifier son refus d'une modification des conditions affectant une Prestation à laquelle il est dûment abonné, alors par lettre recommandée avec accusé de réception ; ce refus entraîne la résiliation de l'Abonnement et de la Prestation affectée dans son Abonnement (et elle seule) dans les conditions de l'article 3.1

3.4 / **DiKLR** se réserve la possibilité de retirer de plein droit, sans aucune indemnisation ni réparation quelconque, toute Prestation du Catalogue sous préavis d'un mois ou sous le préavis qui lui aura été accordé par le tiers fournisseur, s'il est plus court, le cas échéant. Le client en étant informé par simple avis sur l'Espace Clients, la Plate-Forme ou tout autre moyen ; il lui revient de prendre dans ce délai, toutes les dispositions de sauvegarde de ses données.

4 / Livraisons et acceptation des Prestations

4.1 / Lorsqu'il s'agit de Prestations caractérisées par une livraison physique, le délai peut figurer dans les CGP à titre indicatif mais c'est l'accusé de réception objet de l'article 2.4 qui fera foi. Les livraisons partielles par **DiKLR** sont autorisées. Il appartient au client de faire toute réserve auprès du transporteur en cas d'avarie, et il s'oblige à en transmettre promptement une copie à **DiKLR**. En ce cas, le transfert de risque a lieu aux conditions figurant sur les CGP mais le transfert de propriété n'a lieu qu'au complet paiement du prix par le client.

4.2 / Lorsqu'il s'agit de Prestations immatérielles, telles que la mise à disposition d'outils numériques, la livraison est matérialisée par le fait pour le client de pouvoir bénéficier de la Prestation, qu'il l'utilise ou non. La date de mise à disposition de l'outil est notifiée par **DiKLR** au client par simple message électronique.

4.3 / Le client dispose de cinq jours ouvrables à compter de la livraison pour exprimer toute réserve quant à la livraison par **DiKLR** ; les réserves doivent pour être recevables être précises et dûment motivées, et notifiées par message électronique dans le délai précité à condition d'être ensuite confirmées sous 48 heures par Lettre recommandée avec Accusé de Réception ; passé ce délai, la livraison est réputée acceptée sans réserve et exempte de vices apparents.

4.4 / En cas de retard de livraison, et hors les cas de Force majeure excusés, **DiKLR** dispose de droit d'un délai excusé égal à deux fois le délai de livraison initial pour s'exécuter, et sera libérée de toute responsabilité pour tous dommages directs, indirects ou consécutifs pouvant découler de ce retard excusé. Au-delà de ce délai et à défaut pour **DiKLR** de s'être exécuté, pour quelque raison que ce soit y compris sa carence totale ou partielle, chacune de parties est en droit d'annuler la commande (ou la partie de la commande non exécutée, le cas échéant) par lettre recommandée avec accusé de réception. La responsabilité de **DiKLR** ne peut en aucun cas excéder le prix de la commande ou de la partie de la commande, le cas échéant, dont la livraison est excessivement retardée ou rendue impossible. Le client doit notamment s'assurer que le paramétrage réalisé est conforme aux lois et règlements qui lui sont applicables.

5 / Facturation – Paiement

5.1 / Chaque facture apparaît en ligne, soit mensuellement, soit à l'issue de la procédure de commande s'agissant de Prestations ; un avis de mise à disponibilité est émis par email au client. Il revient au client de la transférer sur un moyen de sauvegarde durable de son choix et en toute hypothèse, il s'engage au moins à l'imprimer. La présentation par le client de la facture sur support durable est une condition impérative pour toute contestation la concernant, à condition de plus que cette contestation soit notifiée à **DiKLR** dans un délai de 90 jours à compter de son émission ; l'absence de contestation à la fin de ce délai vaut acceptation définitive et sans réserve par le client.

5.2 / Le paiement au titre des présentes CGV se fait exclusivement par prélèvements, virements automatiques ou chèque. **DiKLR** peut accorder des dérogations, de façon discrétionnaire, alors par accord, portant sur le délai de paiement, le moyen de paiement, le tout dans un plafond d'encours spécifié. Si un encours a été accordé par **DiKLR**, son dépassement l'autorise à bloquer l'accès à l'Espace Clients ainsi qu'à suspendre toute acceptation de commande jusqu'à paiement d'une somme ramenant l'encours en dessous du seuil autorisé en y incluant le prix des commandes suspendues, et ce sans préjudice d'autres actions permises à **DiKLR** du fait de la loi ou des présentes CGV. Si des frais de mise en place et de paramétrage sont facturés, ces derniers sont exigibles à la commande et débutant le jour de la mise à disposition du logiciel. Aucune aide au paramétrage ne sera effectuée par **DiKLR** avant validation de la commande par le client et règlement.

5.3 / En cas d'impayé à l'échéance si les conditions concédées permettent un paiement à échéance, **DiKLR** est en droit de :

- a/ facturer un intérêt de paiement tardif portant sur toutes les sommes dues jusqu'à complet paiement, le taux s'élevant à deux fois le taux légal en vigueur à l'échéance ; **DiKLR** facture les dits intérêts à son gré et ces factures sont payables conformément aux conditions concédées et portent elles-mêmes intérêt de paiement tardif dans les conditions du présent article, ET

- b/ prononcer la déchéance du terme de toutes les sommes dues, même avant l'échéance convenue, qui de ce fait, deviennent exigibles à première demande de **DiKLR**.

Les dispositions de l'article 5.3 ne limitent l'exercice d'aucun autre droit de **DiKLR**, que ce soit au titre des présentes ou de la loi.

6 / Garanties – Responsabilité

6.1 / **DiKLR** ne garantit pas que le fonctionnement du Site et de la Plate-Forme sera exempt d'interruption ou erreurs de fonctionnement ; son exploitation pourra être momentanément interrompue ou dégradée, par exemple mais sans limitation, pour cause de maintenance ou de défaillance totale ou partielle des moyens de télécommunication mis à disposition par les opérateurs.

6.2 / Conformément à la LCEN, **DiKLR** est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant des présentes CGV et/ou des CGP associées, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de service, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, lorsque **DiKLR** a recours à un tiers pour l'exécution d'une Prestation, l'obligation de garantie de **DiKLR** est strictement limitée à celles offertes par le dit tiers, elles figurent en général dans les CGP.

6.3 / **DiKLR** sera dégagé de tout ou partie de sa responsabilité découlant de l'article 6.1 et le client l'accepte expressément, en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client lui-même, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des Prestations convenues, soit à un cas de Force majeure tel que défini ci-après.

6.4 / Toutefois, en cas de livraison affectée de réserves, totales ou partielles, dûment acceptées par **DiKLR**, cette dernière sera dégagée de toute responsabilité envers le Client, pour tous dommages directs,

indirects ou conséquents, en fournissant une Prestation portant remède aux réserves exprimées dans un délai de trente jours.

6.5 / Au-delà de ce délai et à défaut pour **DiKLR** de s'être exécuté, pour quelque raison que ce soit y compris sa carence totale ou partielle, chacune de parties est en droit d'annuler la commande (ou la partie de la commande non exécutée, le cas échéant) par simple notification et la responsabilité de **DiKLR** peut être engagée mais sans que l'indemnité due au client ne puisse excéder une fois et demi le prix de la commande ou de la partie de la commande, le cas échéant, de la Prestation dont la livraison conforme est excessivement retardée ou impossible.

6.6 / Les présentes CGV ne limitent en rien le recours légal du client dans le cas de vices cachés affectant les Prestations livrées, à condition pour le client de prouver que le vice est survenu dans leurs conditions normales d'exploitation et dans l'usage auxquelles elles étaient destinées (le manuel d'utilisation faisant foi, lorsqu'il y en a un) ; cependant, **DiKLR** sera dégagé de tout ou partie de cette responsabilité et le client l'accepte expressément, en apportant la preuve que l'origine du vice est imputable soit au client lui-même, soit au fait d'un tiers intervenu dans la fourniture des Prestations convenues lorsque **DiKLR** recoure à un tiers pour l'exécution de la Prestation, soit résulte de la Force majeure.

7 / Propriété intellectuelle et industrielle - Confidentialité

7.1 / Les présentes CGV ne confèrent au client aucun droit d'usage à son profit (sauf la simple consultation dans le seul objet des commandes) des droits et titres de propriété intellectuelle ou industrielle (brevets, marques, savoir-faire brevetable ou non, droits d'auteur etc.) de **DiKLR** contenus dans le Site, qui restent la propriété exclusive de **DiKLR** ou leurs ayant droits et **DiKLR** en est seul responsable.

7.2 / **DiKLR** garantit l'origine des Prestations, lorsqu'elle n'est pas dans **DiKLR** même.

7.3 / **DiKLR** traitera les informations qu'elle reçoit des clients dans le cadre des Prestations avec le même degré de confidentialité que celui qu'elle accorde à ses propres informations, sans toutefois garantir de résultat spécifique à cet égard ; des mesures renforcées de protection sont soumises à l'accord préalable écrit de **DiKLR**, si le client en fait la demande.

7.4 / Concernant toutes les données ou informations que le Client transfère lors des Prestations, il garantit **DiKLR** soit en être seul propriétaire soit avoir obtenu du propriétaire légitime ou de son ayant droit tous les

droits requis pour leur utilisation dans le cadre des présentes CGV. Le client en assume seul la responsabilité vis-à-vis de **DiKLR** ; il garantit et indemnise **DiKLR** de tous dommages, coûts, dépenses y compris le coût de sa défense, amendes ou indemnités de toute nature qu'**DiKLR** subirait du fait d'une réclamation de tiers, y compris toute autorité administrative compétente, à raison d'un manquement du client à l'égard des obligations qui lui incombent au titre des dispositions du présent article.

7.5 / Au titre des présentes CGV, le client déclare être client final des Prestations et s'interdit donc de les céder, même gratuitement ou temporairement, ainsi que de transférer en tout ou partie ses droits et obligations à quelque tiers que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou plus généralement d'en faire bénéficier tout tiers en tant qu'intermédiaire, par voie de cession, de mandat ou autrement.

7.6 / Le Client autorise expressément **DiKLR** à le faire figurer comme l'une de ses références commerciales et à faire usage de la dénomination du Client à ce titre sur le Site, ainsi que dans ses documents commerciaux.

8 / Loi Informatique et Liberté

Le client est expressément informé que toute collecte d'informations nominatives ou toute mise en place de traitement automatisé d'informations à caractère nominatif doit respecter l'intégralité des dispositions de la loi Informatique et Libertés ; notamment, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de données qui le concerne, en adressant toute réclamation par Lettre recommandée avec Accusé de Réception au siège social de **DiKLR**, en se référant explicitement aux dispositions du présent article pour permettre à **DiKLR** d'assurer un traitement ponctuel.

9 / Résiliation sur faute

9.1 / Conformément à la LCEN, **DiKLR** peut de plein droit retirer ou rendre l'accès impossible à toute activité ou information illicite du client, à simple réception d'une notification de tiers portant cette situation à sa connaissance, et l'exercice de ce droit ne constitue pas une faute de **DiKLR**. De plus, en ce cas, **DiKLR** peut de plein droit - mais n'y est pas obligée - résilier l'abonnement et toute commande en cours, même acceptée, sans remboursement de toute somme payée d'avance, et sur simple notification.

9.2 / Nonobstant toute clause contraire des présentes, **DiKLR** peut résilier l'abonnement et toute commande en cours, même acceptée, par simple notification en cas de faute du client que ce dernier n'aurait pas corrigée quinze jours après mise en demeure de **DiKLR** donnée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation entraîne automatiquement la déchéance du terme pour toutes autres sommes dues par le client à **DiKLR**, qui deviennent payables immédiatement, même avant la date d'échéance convenue.

9.3 / A la fin de l'abonnement, à son terme ou par anticipation, **DiKLR** n'a aucune obligation d'archivage ou de conservation des données du client, il revient à ce dernier de prendre les mesures nécessaires auparavant.

10 / Force Majeure

Le débiteur d'une obligation née des présentes CGV en sera excusé s'il justifie d'un cas de force majeure. De façon expresse, sont considérés comme des cas de Force Majeure les catastrophes naturelles, les grèves totales ou partielles ou lock-out, épidémies, pénurie ou blocage des moyens de transport ordinaires, pénurie de matières premières ou composants, incendie, tempête, tremblement de terre, inondation, dégâts des eaux ou autres dégâts subis affectant l'exécution du Contrat, restrictions gouvernementales ou légales, et plus généralement, toute situation indépendante de la volonté de la partie affectée l'empêchant d'exécuter l'obligation considérée aux conditions prévues. Si la force majeure a un caractère momentané, l'exécution sera suspendue pendant le délai pendant lequel l'exécution de l'obligation en question est ainsi empêchée, ce retard étant ainsi excusé. Si la situation de Force Majeure ou le retard excusé perdure au-delà d'un délai de quatre vingt dix jours (90) jours, chaque partie pourra y mettre fin si elle le juge approprié, sans indemnité ni compensation à l'autre partie. Sera en toute hypothèse excusé, et le client l'accepte sans recours contre **DiKLR**, tout retard provenant en tout ou partie (a)- de l'interruption totale ou partielle des réseaux de télécommunications servant de support aux Prestations, ainsi que (b)- la carence ou manquement de contractants de **DiKLR** tels que fournisseurs ou sous-traitants.

11 / Notifications

Sauf lorsque autrement spécifié dans les présentes CGV, toute notification pouvant ou devant être donnée au titre des CGV, à toutes fins y compris en matière de paiements, peut être donnée (a) - si elle traite de

contestation ou faute, y compris de la résiliation des accords, par télécopie ou Email présenté sur support durable, à la condition expresse qu'elle soit confirmée sans retard par courrier recommandé avec avis de réception , OU (b)- sinon, par courrier, par télécopie ou Email présenté sur support durable, sans qu'il soit nécessaire de la confirmer. L'adresse (physique et numérique) de **DiKLR** figure en tête des présentes, celle du client sera celle qu'il aura notifié en dernier lieu. La notification prendra effet le lendemain de son émission en cas d'envoi par télécopie ou email, deux jours après son envoi en cas de courrier simple, à la date à laquelle elle a été présentée par la Poste en cas de courrier recommandé.

12 / Règlement des différends

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout litige qui ne peut recevoir de solution amiable sera soumis exclusivement au tribunal compétent de Paris, nonobstant appels en garantie ou pluralité de défendeurs, y compris pour les mesures d'urgence ou conservatoire.

DiKLR

LIFE IN OFFICE BECOMES SIMPLE

À bientôt sur diklr.com